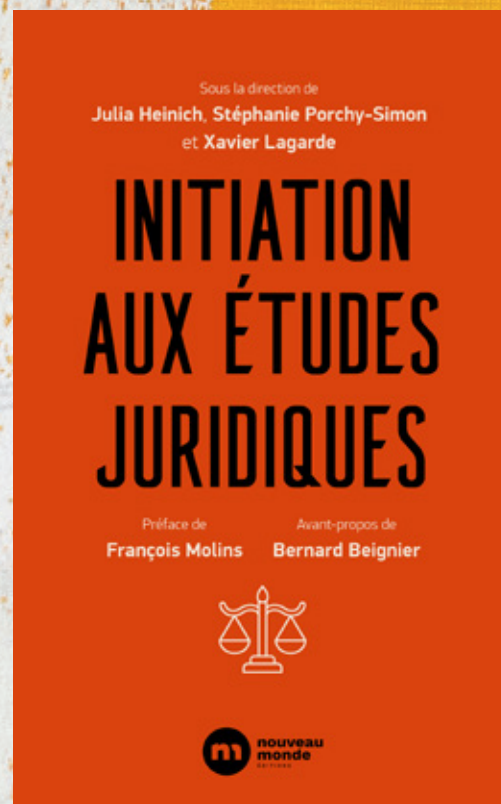


INITIATION AUX ÉTUDES JURIDIQUES

Manuel numérique
de droit en accès libre



I- Les catégories

Super-rémunérations pour les super-patrons ?

Ces dernières années, [le montant des rémunérations versées à certains grands patrons a défrayé la chronique](#). On peut citer par exemple les 21 millions d'euros de retraite chapeau auxquels l'ancien patron de PSA, Philippe Varin, avait dû renoncer en 2013, les 7,25 millions d'euros attribués, contre l'avis des actionnaires, à l'ancien PDG de Renault Carlos Ghosn en 2016, ou plus récemment la rémunération du patron de Stellantis, Carlos Tavares, qui s'est élevée à 36 millions d'euros en 2023.

Face à ces montants et à leur décision parfois controversée, la loi est venue réglementer la procédure de fixation de la rémunération des dirigeants

dans les sociétés cotées et donner un caractère contraignant à l'avis des actionnaires sur la rémunération des dirigeants. On parle de « say on pay » pour évoquer cet avis des actionnaires sur la rémunération des dirigeants sociaux, qui comporte deux étapes : une adoption par l'assemblée générale des actionnaires, chaque année, de la politique de rémunération arrêtée par le conseil d'administration puis, l'année suivante, une validation par la même assemblée des rémunérations versées au titre de l'exercice antérieur. En cas de vote négatif, la société ne peut verser au dirigeant la part variable et proportionnelle de sa rémunération.

LA PLACE DES SOCIÉTÉS DANS LA SOCIÉTÉ

L'INTÉRÊT DE LA SOCIÉTÉ ET L'INTÉRÊT DES ASSOCIÉS. Pour certains auteurs, l'intérêt de la société se confondrait avec l'intérêt commun des associés, lequel se réduirait lui-même à la somme de leurs intérêts particuliers. C'est ce qui ressort d'une lecture littérale de l'article 1833, al. 1^{er} du Code civil, qui dispose que la société doit être constituée « dans l'intérêt commun des associés ». Cette conception est aujourd'hui largement critiquée ou profit d'une conception reconnaissant à la société un intérêt propre, distinct de celui de ses associés.

L'INTÉRÊT SOCIAL ET L'INTÉRÊT PROPRE DE LA SOCIÉTÉ. Dans une conception plus récente, l'intérêt social peut être vu comme l'intérêt propre de la société en tant que personne morale, en tant que communauté dans laquelle associés et dirigeants ne sauraient agir en négligeant l'intérêt commun et supérieur qui les domine » M. Cozian, A. Viandier et Fl. Deboissy. Autrement dit, la société poursuit son intérêt personnel, lequel peut diverger de celui de ses associés dans la mesure où la société est une personne morale distincte des personnes physiques ou morales qui la composent.

“
La seule responsabilité sociale d'une entreprise est de maximiser ses profits.
”

Milton Friedman (1912-2008),
prix Nobel d'économie en 1976,
[New York Times Magazine](#)
du 13 septembre 1970.

L'INTÉRÊT SOCIAL ET LES ENJEUX SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX. Une troisième conception voit dans l'intérêt social celui de l'entreprise exploitée par la société. Il correspondrait alors non seulement aux intérêts des associés, mais aussi à celui de toutes les autres parties prenantes que sont les salariés et les cocontractants de la société, voire à l'intérêt de l'État. On retrouve en germe le mouvement de responsabilité sociale ou sociétale de l'entreprise (RSE).

La **RSE*** implique de faire participer les sociétés, en particulier les plus importantes d'entre

elles, à la protection de l'environnement et des droits de l'homme au niveau mondial. Parti du droit souple, ce mouvement s'inscrit de plus en plus dans le droit dur même si le législateur, qu'il soit français ou européen, laisse souvent aux entreprises le choix des moyens pour parvenir aux buts qui sont fixés. On parle à ce propos d'obligations de conformité ou *compliance*. La RSE traduit le fait que la société n'a plus pour unique but de maximiser ses profits pour les répartir entre ses actionnaires. Elle doit également prendre en compte des intérêts extérieurs, qui vont au-delà de son intérêt propre et de celui de ses actionnaires : ceux des parties prenantes (salariés, cocontractants, etc.) et ceux de la société dans laquelle elle s'inscrit, à travers le respect de l'environnement et des droits humains. Ce mouvement, qui pèse sur la gouvernance des sociétés concernées, constitue l'un des plus grands défis contemporains du droit des sociétés. Il pose de nombreuses questions : les obligations liées à la RSE doivent-elles être imposées à l'ensemble des sociétés, ou uniquement aux plus importantes d'entre elles ? Comment articuler les différents buts qui

la sous-tendent ? Le social est en effet parfois en contradiction avec l'environnemental, sans parler de la recherche de profit qui demeure indispensable à la prospérité et à la pérennité de la société, indispensables pour répondre aux autres buts affichés... ☒

Société et RSE



Exemples d'actions de RSE



Pour en savoir plus, consultez le [site de BPIFrance](#).

LES SOURCES DU DROIT DES SOCIÉTÉS

ÉPARILLEMENT DES TEXTES. Le droit des sociétés s'est d'abord construit à coups de grandes lois structurantes : celle de 1867 sur les sociétés par actions, celle de 1925 sur les sociétés à responsabilité limitée, celle du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales. On peut y ajouter la loi du 4 juillet 1978 pour les sociétés

civiles. Depuis ces grandes lois, aucune réforme globale du droit des sociétés n'a été entreprise. En revanche, une multitude de lois ont essayé pour apporter chacune leur lot de dispositions visant à simplifier, moderniser, rectifier ou unifier des éléments du régime des sociétés. Si la plupart de ces modifications ont été utiles à l'évolution du droit

PRINCIPE EDITORIAL

Une initiation aux études juridiques doit permettre à ses lecteurs d'être en situation de décrypter la raison du droit, le *logos* des juristes, en quelque sorte, d'où une première partie dédiée à la présentation des principales catégories (ou notions fondamentales) du droit. C'est une raison pratique que le droit verbalise, elle a ses *outils* spécifiques que manient ses *acteurs*, partie prenante de ses *institutions*. Elle se construit avec le temps : les sources du droit, souvent formelles, s'inscrivent ainsi dans une continuité intellectuelle, historique et sociétale. Cette dernière s'imprime dans ce qu'il est convenu d'appeler les *fondements* du droit.

Contenu de l'e-manuel

Guide d'utilisation (version ePUB)

- Préface (François Molins, Procureur général honoraire)
 - Avant-propos (Bernard Beignier, Recteur de l'académie de Paris)
 - Introduction (Xavier Lagarde, Julia Heinich et Stéphanie Porchy-Simon)
 - 32 chapitres (auteurs et autrices, relativement capés, à travers le territoire)
 - Glossaire
 - Biographie des auteurs et autrices
 - Table des Matières
- Entre 30 et 35 000 signes par chapitre.
- Environ 10 000 signes de fichiers complémentaires (textes, encadrés, exercices en version epub 3.2 uniquement).
- > Total pour tous les chapitres complets : 1 480 000 signes.



L'avocat et son client caricaturés par Honoré Daumier

Manuel imprimé

- Format : 17 x 24 cm
- Papier couleur (projet de couverture en page 1)
- Nombre de pages : environ 350
- Sortie en librairie puis en ligne rapidement



La Conciergerie à Paris

INTRODUCTION

par **Xavier Lagarde**,

Professeur de droit privé à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,
coordinateur et co-directeur

L'ouvrage **Initiation aux études juridiques** doit permettre à son lectorat **une découverte des choses du droit**, qui sont aussi les choses de ce monde — l'environnement, le politique, la famille, l'entreprise, le travail, etc. —, telles que les juristes les construisent et les conçoivent. En ce sens, le projet est bien celui d'initier aux études juridiques, i.e. comment les juristes « étudient » le monde.

Il se démarque ainsi des traditionnelles introductions au droit, qui correspondent à un enseignement dispensé au cours du premier semestre de licence dans l'ensemble des facultés de droit, dont la finalité est de permettre l'accès aux semestres qui suivent, et dont le contenu est souvent borné à l'étude des sources du droit (la loi, sa fabrique, son interprétation et sa mise en oeuvre).

« Initiation aux études juridiques » est donc unique en son genre. En effet, il offre une **vision panoramique enrichie** du monde du droit, là où les introductions se bornent à une présentation de ses sources formelles. (Par ex., un citoyen qui veut comprendre comment les juristes appréhendent la question du handicap trouvera une réponse dans « Initiation aux études juridiques », aucunement dans un manuel d'introduction au droit). Le plan présenté est le reflet de cette proposition, spécialement en ce qu'il place en première

partie, les notions fondamentales, structurantes et caractéristiques du point de vue juridique. Les parties qui suivent permettent d'étayer comment ce dernier fonctionne (outils, acteurs) et se construit (sources, fondements).

La production en mode open science interactif est **en adéquation avec le projet**. « Initiation aux études juridiques » a de fait vocation à constituer une référence et un complément :

- Une **référence** pour tous ceux qui ne sont pas juristes de formation et veulent se familiariser avec l'appareillage conceptuel et technique du droit sur tel ou tel sujet qui les intéresse. Public concerné : enseignants de terminale à qui il revient désormais d'initier leurs élèves au droit ; ces derniers également, spécialement avant de se déterminer dans leurs choix d'études supérieures ; étudiants et enseignants du supérieur non-juristes et (plus ou moins) ponctuellement intéressés par une question juridique ;

- Un **complément** pour les juristes en (ou de) formation, spécialement les étudiants de 1^{ère} année ; l'ouvrage ajoute en effet une vision synthétique de l'ensemble du droit — qui manque en première année — à l'étude analytique de ses sources.

PLAN GENERAL DE L'E-MANUEL

Initiation aux études juridiques

TABLE DES MATIÈRES

Préface

François Molins (Procureur général honoraire près la Cour de cassation)

Avant-propos

Bernard Beignier (Université Toulouse-Capitole, Recteur honoraire de l'Académie de Paris)

Introduction

Xavier Lagarde (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne), Julia Heinrich (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne), Stéphanie Porchy-Simon (Université Jean Moulin Lyon 3)

Partie I - LES CATÉGORIES

1- La personne

Florence Bellivier (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

2- La famille

Vincent Egéa (Aix-Marseille Université)

3- Nationalité et extranéité

Etienne Pataut (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

4- Les biens, la propriété, le patrimoine

Jean-Baptiste Seube (Université de la Réunion)

5- Les obligations (contrats et responsabilité)

Stéphanie Porchy-Simon (Université Jean Moulin Lyon 3), François Chénéde (Université Jean Moulin Lyon 3)

6- Les sociétés et le commerce

Julia Heinrich (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

7- Travail et solidarités

Pierre-Yves Verkindt (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

8- Les infractions et les peines

François Rousseau (Nantes Université)

9- L'État

Aude Rouyère (Université Bordeaux-Montaigne)

10- Le service public et la puissance publique

Nicolas Chiffot (Université de Strasbourg)

Partie II - LES OUTILS

11- La règle et les codes

Nicolas Balat (Aix-Marseille Université)

12- Le procès

Pascale Deumier (Université Jean Moulin Lyon 3)

13- L'exécution

Nicolas Cayrol (Université de Tours)

14- Les alternatives au procès

Thibault Goujon-Bethan (Université Jean Moulin Lyon 3)

15- L'acte juridique

Pascal Lokiec (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

Partie III - LES ACTEURS ET LES INSTITUTIONS

16- L'Exécutif et le Législatif

Anne Levade (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

17- Les juridictions

Florence Ifrah (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

18- L'Administration

Laurent Seurat (Université de Lorraine)

19- Les juristes dans la cité

Nicolas Cayrol (Université de Tours), Tommy Leroux (Université de Tours)

20- Les gens de droit

Nicolas Cayrol (Université de Tours), Tommy Leroux (Université de Tours)

Partie IV - LES SOURCES

21- La Constitution et les lois

Vincent Egéa (Aix-Marseille Université)

22- Les sources européennes et internationales

Caroline Teuma (Aix-Marseille Université)

23- Les règlements : décrets et arrêtés

Delphine Costa (Aix-Marseille Université)

24- La jurisprudence et la doctrine

Xavier Lagarde (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

25- Les sources informelles

Stéphane Gerry-Vernières (Université Grenoble Alpes)

Partie V - LES INSPIRATIONS

26- Droit romain

Nicolas Cornu-Thénard (Université Paris 2 Panthéon-Assas)

27- De Rome à Napoléon

Martha Peguera-Poch (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

28- Droit comparé

Julien Boudon (Université Paris Saclay)

29- Théorie du droit et philosophie

Frédéric Rouvière (Aix-Marseille Université)

30- Sociologie et Anthropologie

Gilda Nicolau (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne), Diana Villegas (Université Paris 2 Panthéon-Assas)

31- Économie

Régis Lanneau (Université de Nanterre)

32- Intelligence artificielle et droit

Frédéric Rouvière (Aix-Marseille Université)

Glossaire

Auteurs et autrices

Table des matières

451

452

LES POIRES,

Faites à la cour d'assises de Paris par le directeur de la CARICATURE.

Si, pour reconnaître le monarque dans une caricature, vous n'attendez pas qu'il soit désigné autrement que par la ressemblance, vous tomberez dans l'absurde. Voyez ces croquis informes, auxquels j'aurais peut-être dû borner ma défense :



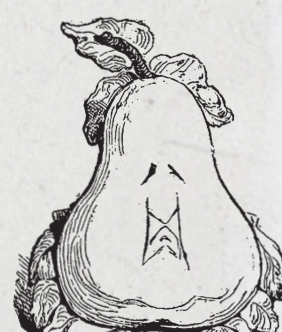
Ce croquis ressemble à Louis-Philippe, vous condamneriez donc ?



Alors il faudra condamner celui-ci, qui ressemble au premier.



Puis condamner cet autre qui ressemble au second.



Et enfin, si vous êtes conséquents, vous ne sauriez absoudre cette poire, qui ressemble aux croquis précédents.

Les Paires, caricature de Louis-Philippe I^{er} en poire, créée par Charles Philipon en 1831.

Un manuel numérique augmenté, interactif et enrichi

Composition d'un chapitre standard

1. Version papier / epub

- Texte principal sous forme de modules / sous-modules titrés (30-35 000 signes)
- Fiches / Encadrés pédagogiques fixes et courts
- Encadrés théoriques : prolongement du texte.

2. Version epub

- Renvois vers des contenus extérieurs audio / vidéo / texte / image (pictogrammes affichés en version papier, liens encapsulés en version epub)
- Encadrés / Documents complémentaires : ex. exercices ouverts en pop-up
- Fichiers complémentaires à télécharger : ex. schémas, fiches, illustrations.

Enrichissements numériques

- Ressources extérieures (liens, renvois, granules audio et vidéo)
- Ressources complémentaires (fichiers, illustrations, textes et exercices)
- > Exercices de méthode et de compréhension
- Ressources interactives (schémas-tableaux/illustrations/capsules)
- > Granules audio et vidéo via Images Et Droit (IED)

Outils de recherche et de navigation

- Table des matières interactive
- Table des exercices interactive (à travers une dizaine de grands thèmes)
- Table des ressources interactives

- (à travers l'ensemble des chapitres)
- Favoris / Marque-pages
- Ressources extérieures partagées (en groupe de travail)
- Zone de recherche avec occurrences surlignées par page

Parcours d'apprentissage

(fourni par les co-directeurs)
Questions rattachées aux chapitres pour aider à parcourir et maîtriser les contenus. Il sert également d'auto-positionnement et de guide des connaissances.
Elles sont générales et ouvertes avec des renvois vers les modules (parties) correspondant(e)s

Parcours thématique

(fourni par les co-directeurs)
Regroupement des concepts juridiques transversaux avec des renvois vers les modules (parties) correspondant(e)s de l'e-manuel. Ex. : cybercriminalité, droit et mondialisation...

Glossaire

(termes et définitions confirmés par les auteurs.trices par chapitre, et consolidés avec les co-directeurs)
Placé à la fin de l'e-manuel. Ensemble des définitions de termes/notions précis(e)s abordé(e)s dans les différents chapitres apparaissant sous forme de pop-up. Ex. : tribunal, arrêt, jurisprudence...

Outils d'accessibilité

(auditoire empêché, fourni par le partenaire technique, solution intégrée innovante)

Outils Moovleen propriétaires :
BoxDYS et TTS
(version mobile améliorée)
Accessibles pour l'ensemble des contenus et des ressources complémentaires.

Groupes de travail (comptes identifiés)

- Identification des enseignants et étudiant.e.s par adresses e-mail, voire par établissement
- Création par l'enseignant d'un groupe/classe d'étudiant.e.s rattachés à leur établissement et partage des ressources de tout type (ex. : enregistrement et envoi des exercices réalisés par les étudiant.e.s sur l'e-mail de l'enseignant ; partage des corrigés des exercices avec le groupe, ou autres ressources).

Outils statistiques (admin et par établissement)

- Réception par les administrateurs de l'établissement d'un rapport statistique d'usage périodique et graphique selon des données à préciser.
- Possibilité de séparer / fusionner les données « Open Access » et « compte utilisateur identifié » dans le respect du RGPD
- Récupération des rapports sous différents formats (pdf, csv, etc.), usage anonyme inclus

-> En option à l'étude

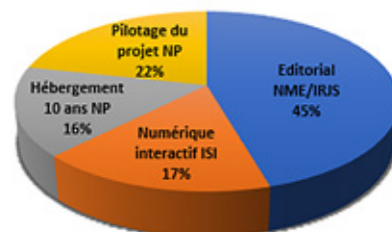
Intégration avec les
LMS Moodle et
ENT des établissements

PLANNING PREVISIONNEL DE RÉALISATION 2023-2025

- **Mars-Septembre 2023** : 1^{ère} campagne de financement auprès des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- **Novembre 2023** : établissement de la feuille de route pour les auteurs et finalisation du plan.
- **Avril-Octobre 2024** : établissement et finalisation de la convention multipartite des partenaires.
- **Décembre 2024** : préparation de copie de l'ensemble des fichiers Word des auteurs reçus (chapitres et fichiers / ressources complémentaires) + lancement des demandes de droits.
- **Janvier-Juin 2025** : travail des contenus éditoriaux avant maquettage, validation des fichiers PDF maquetés et élaboration du tableau des ressources interactives par chapitre.
- **Juillet-Septembre 2025** : traitement des fichiers PDF et des ressources numériques pour intégration dans l'ePUB + réalisation des parcours d'apprentissage / thématique.
- **Septembre 2025** : sortie du manuel imprimé
- **Octobre 2025** : tests Q/A et lancement officiel de l'e-manuel.

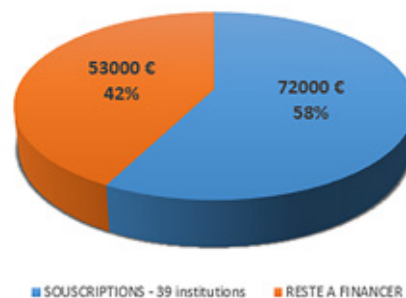
Budget estimatif du projet : 125 000 €

Répartition du budget estimatif



Fonds déjà récoltés / nécessaires pour mener le projet à terme

Etat du financement



Palais de Justice de Metz

